



## Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

# AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 09 septembre 2024, n° 1/2024/0261/181, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorisant la société POST Luxembourg à exploiter :

**Etablissement de la classe 1:**  
**(n° du dossier 1/2024/0261/181)**

**Un site d'installations radioélectriques fixe à Greisch, au lieu-dit « Beim Wäissen Kräiz », numéro cadastral 573/909, commune de Habscht, section SA de Greisch, LUREF 67144 E 87630 N**

Conformément à l'article 19 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Saeul, le 19 septembre 2024

le secrétaire communal,



le bourgmestre,